



ASSURER LA SÛRETÉ ET LA SÉCURITÉ DE LA ZONE CONTRÔLÉE PAR DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC.



DU 7 AU 16 JUILLET 2023 TOUTES LES ACTIVITÉS NAUTIQUES (NAVIGATION, MOUILLAGE, BAINNADE, PLONGÉE) SONT INTERDITES DE 8H À 20H AVEC LES DÉROGATIONS ET AMÉNAGEMENTS SUIVANTS :



La baignade est autorisée sans restriction, dans la zone des 300m.



La baignade est interdite sauf dans les ZRUB (Zone réservée à l'usage des baigneurs).
Se rapprocher de la ville de Marseille pour connaître l'emplacement des ZRUB.



Transit autorisé uniquement aux engins immatriculés au port de la Fausse Monnaie et aux engins à propulsion humaine (paddle, kayak,...) du club nautique de l'anse de la Fausse Monnaie.
Baignade autorisée.



Dans la zone des 300 m du rivage, la baignade et les engins à propulsion humaine (paddle, kayak,...) sont autorisés.



Navigation autorisée uniquement aux clubs de voile de la Pointe Rouge.



Les navires propulsés au moteur sont autorisés à transiter à une vitesse comprise entre 5 et 10 nœuds.



Solution alternative : Contourner la zone de course par l'ouest des îles du Frioul.



Bouées délimitant la zone de compétition.



Bouées délimitant la zone des 300m.

TEST EVENT 2023 DES JEUX OLYMPIQUES

Les épreuves de voile des Jeux Olympiques 2024 se dérouleront au large de Marseille. Une répétition grandeur nature appelée « Test Event » aura lieu du 7 au 16 juillet 2023.

Cet évènement international permet aux athlètes de se jauger par rapport à leurs futurs adversaires et de se familiariser avec les zones de course.

Certains d'entre eux joueront même leur qualification pour les Jeux à cette occasion.

A cet effet, des adaptations de la réglementation maritime seront appliquées du 7 au 16 juillet 2023 afin que les activités nautiques puissent se dérouler en toute sécurité pour l'ensemble des usagers de la mer.

REGLEMENTATION MARITIME APPLIQUÉE DU 7 AU 16 JUILLET 2023